

**Séminaire de l'Association
des Personnels de Direction d'Établissements
à Sections Internationales (APDESI)**

**Deuxième édition
25 mai 2018
Lycée Montaigne, Paris**

**Thème de la journée : la place des sections internationales dans la
nouvelle organisation du lycée et du baccalauréat**

Présents :

BEN GHARBIA Ghania Lycée français Jean-Monnet Bruxelles
BENZAQUEN-NAVARRO Elsa Ministère de l'Europe et des affaires étrangères Paris
BIANCO Joël Lycée Montaigne Paris 6ème
CHANCELADE Carine DGESCO Paris
CHARPENTIER Soizic Collège Sévigné Paris
CHIAIS Massimo Lycée International St Germain en Laye
COLE Collège Sévigné Paris
DELMET Rodolphe Direction générale de l'enseignement scolaire Paris
DEMEILLERS Guillaume Institution Saint Joseph Le Havre
DRAY Claire Lycée de Sèvres 92
DUROS Patrick Lycée International de l'Est Parisien Noisy-Le-Grand
EYRARD Stéphane Collège L'Eganaude Biot
GALAN Bruno Direction générale de l'enseignement scolaire Paris
GAUTIER Olivier Lycée français Léon l'Africain Casablanca
GERMINET François Université de Cergy-Pontoise
GOMEZ Maria AEFÉ Paris
GONNET Jeanne Ecole Jeannine Manuel UK Londres
GUINOT Serge CSI Lyon
GUSE John Indépendant Anglet
GUY Sandrine Collège La Résidence Casablanca
HORY Florian DGESCO
HOUSSEMAND Christèle CSI Lyon
HUNTER Christopher L'hermitage Maison Laffitte
ISART Céline Lycée Ravel Paris
JACQUENET Xavier Cité Scolaire Internationale Ferney-Voltaire
JEANNEAU Sandrine Blanche de Castille Nantes
KIRCHMEYER Wenbing Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
LARIQUE Bertrand Lycée International Charles de Gaulle Dijon
LE BAILLY Sébastien Collège Schuman Reims
LE GUENNEC Rozenn AEFÉ France
LE MAROIS Odile Lycée ND du Grandchamp & Collège Sacré-Cœur Versailles
LOUVEAUX François IGEN Paris
MAHR Roland Collège International de l'Esplanade Strasbourg
MANUEL Bernard Ecole Jeannine Manuel Paris
MARTIN-CLARK Laura CSI Ferney-Voltaire
MASSON Pierre-Luc Cité scolaire Camille-Sée Paris 15
MAUDUYT Hervé Blanche de Castille Nantes

MELLET Isabelle Lycée International St Germain en Laye
MEUNIER-LARIOTTE Jean-Claude Lycée International Charles de Gaulle Dijon
MINETTO Christine AEFÉ Paris
MONTHEARD Mathieu DGESCO Paris
NEGREL Isabelle Lycée International St Germain en Laye
NEUVILLE François Rectorat de Paris
PETIT Florentine Ministère de l'éducation nationale - Délégation aux relations européennes,
internationales et à la coopération Paris
ROUSSEAU Fabrice AEFÉ Paris
STRIEDER Franz Lycée International St Germain en Laye
SUSINI-COLLOMB Anna-Livia DGESCO Paris
TAYLOR Alex
VANGHENT Olivier Collège International Noisy-Le-Grand
VENEMA Foppe Lycée International de Ferney-Voltaire
VETROFF Corine Lycée français Jean-Monnet Bruxelles
WHITACRE Mike Lycée International de Saint Germain-en-Laye
ZEBOULON Elisabeth Ecole Jeannine Manuel Paris

Ouverture du séminaire par Joël BIANCO, président de l'APDESI.

Le président adresse ses remerciements à tous ceux qui ont rendu possible la tenue du séminaire : les membres du bureau de l'association, les partenaires institutionnels, les participants chefs d'établissement, les représentants du ministère, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

L'objectif de ce séminaire est de permettre à l'APDESI d'agir en force de proposition : que proposons-nous de faire évoluer et/ou de maintenir dans l'organisation future des enseignements du lycée et du baccalauréat OIB (Option Internationale du Baccalauréat) ? Les collègues des écoles et des collèges à sections internationales doivent se sentir pleinement concernés eux aussi par cette journée car les sections internationales doivent être considérées comme un continuum de la maternelle au baccalauréat.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h30-10h30 : cadrage institutionnel et pistes de réflexion

Anna-Livia Susini-Collomb, cheffe du département des relations européennes et internationales
DGESCO

Mathieu Monthéard, chef du bureau des formations générales et technologiques DGESCO

Rodolphe Delmet, chef de la Mission du pilotage des examens (DGESCO)

10h30-11h30 : les SI dans l'enseignement supérieur

François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise

11h30-12h15 : la mission ministérielle sur l'apprentissage des langues vivantes

Alex Taylor, journaliste et écrivain,

chargé de cette mission avec Chantal Manès, Inspectrice générale de l'éducation nationale

12h30-14h00 : déjeuner

14h00-14h45 : comparaison avec d'autres dispositifs internationaux

Le Baccalauréat International (IB)

John Guse, inspecteur adjoint pour l'histoire-géographie de l'OIB

Le Baccalauréat européen

Joël Bianco, président de l'APDESI

14h45-16h00 : travail en ateliers

Atelier 1 : les spécificités des SI de l'école au lycée : ce qu'il faut préserver, ce qui pourrait évoluer

Atelier 2 : les modes d'évaluation et de certification. Comment valoriser le parcours en SI ?

16h15-17h15 : atelier 3 en plénière

La reconnaissance des SI dans l'enseignement supérieur

17h15 : conclusion du séminaire

17h30 : cocktail

CADRAGE INSTITUTIONNEL ET PISTES DE REFLEXION

Intervention de Mme Susini-Collomb

Les retours d'expérience et les suggestions qu'apporteront les participants du séminaire intéressent la DGESCO.

Le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale accordent beaucoup d'importance à l'ouverture internationale.

La maîtrise de deux langues vivantes et la mobilité pour tous les élèves, tout particulièrement en Europe, sont deux objectifs importants fixés par le ministère de l'Éducation nationale.

Le gouvernement souhaite rendre plus attractif le territoire et tout particulièrement l'Île de France. Il souhaite attirer un maximum de talents étrangers en France. Le Brexit est une aubaine pour la France et les sections internationales sont au cœur de la réflexion.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de

- rendre plus internationales les formations, notamment au travers des Sections Internationales
- doubler le nombre d'élèves inscrits dans une formation française à l'étranger
- travailler sur la communication pour mieux faire connaître nos formations et diplômes, et exploiter davantage le réseau AEFÉ

La réforme du baccalauréat aura un impact sur la formation classique et les Sections Internationales.

Le souhait est de rendre plus international cette formation et de donner plus d'importance aux partenariats internationaux. Il s'agit de rendre le diplôme plus intelligible et de mieux communiquer avec nos partenaires. En effet, le baccalauréat s'exporte bien et c'est là une de ses forces.

Le premier ministre souhaite rendre les élèves plus à même de communiquer en langue étrangère et notamment en anglais.

Intervention de M. Monthéard

Présentation des souhaits du ministre, de la philosophie de la réforme et des éléments de cadrage dont il faut tenir compte dans la réforme du lycée :

1 - remuscler le bac pour rendre plus clair le parcours pour les élèves : le baccalauréat doit refléter un parcours et donner des informations plus significatives sur le niveau de l'élève.

2 - permettre un meilleur parcours dans le supérieur : le baccalauréat est une étape dans le parcours lycée-enseignement supérieur. La dimension internationale du baccalauréat a été prise en compte par la DGESCO pour la réforme.

Monsieur Monthéard présente ensuite les contours du futur baccalauréat et des évolutions du lycée.

La déclinaison réglementaire est en train d'être élaborée.

Le baccalauréat repose sur une évaluation en contrôle continu et en contrôle terminal. Trois types d'enseignement sont évalués :

- 1) Enseignements communs
- 2) Enseignements de spécialité
- 3) Enseignements optionnels

Les **épreuves terminales** ont un caractère national et représentent 60% de la note finale. Elles sont composées de 4 évaluations en classes de terminale (deux épreuves de spécialité au printemps, philosophie et grand oral en juin).

Le **contrôle continu** vaut pour 40% de la note finale. Les notes du bulletin comptent pour 10%, les épreuves communes pour 30%. Il y aura deux épreuves en première et une en terminale qui concerneront les matières qui ne sont pas évaluées dans le cadre des épreuves terminales. Il faut que ce schéma soit compatible avec les Sections Internationales.

Les nouveautés dans les enseignements du lycée :

1. 2nde de détermination (à partir de 2019) :
 - Un nouvel enseignement d'une heure trente en Sciences numériques et technologie
 - Les SES (1h30) deviennent obligatoires
 - Les enseignements d'exploration sont remplacés par des enseignements optionnels
 - l'Accompagnement personnalisé évolue pour intégrer une dimension de préparation à l'orientation à partir de la rentrée de 2018.
 - Un test de positionnement en mathématiques et français permettra d'identifier les difficultés qui devront être traitées en AP.
2. 1^{ère} - terminale : fin des séries pour éviter la hiérarchisation et les cloisonnements
 - Les mêmes enseignements communs pour tous les élèves
 - Des enseignements de spécialité, trois de 4 h en 1^{ère} et 2 de 6h en terminale
 - La voie technologique reste pratiquement inchangée
 - Enseignement optionnel (un en 1^{ère} et un deuxième spécifique en plus, dont le choix est possible, en terminale)

A noter : une marge d'autonomie sera attribuée aux établissements, 12h00 pour la classe de 2nde et 8h pour le cycle terminal dans la voie générale.

3. Les LV1 et LV2 deviennent LVA et B. Une enveloppe horaire globalisée sera donnée aux Langues vivantes. La LVB peut être une langue étrangère ou une langue régionale. L'horaire en langue vivante en seconde sera de 5h30, de 4h30 en Première et de 4h en terminale.
4. En série technologique : 4h dont 1h en langue vivante d'un enseignement technologique.
5. Les langues peuvent correspondre à trois types d'enseignement :
 - Enseignement commun (environ 12 à 13 % de la note finale : contrôle continu et notes du bulletin)
 - Enseignement optionnel (évalué au titre de la note du bulletin)
 - Une spécialité Langue Littérature et Culture étrangère sera proposée aux élèves (coefficient 16) en première et terminale.

Projet pour les Sections Internationales

Les enseignements sont conservés avec un renforcement en langue vivante d'au moins 4h et le maintien de la DNL en HG (ou mathématiques pour le chinois) qui bénéficiera d'au moins 4h, dont la moitié en langue de section. L'enseignement Sections internationales figurera sur le diplôme.

3 options sont envisagées pour la prise en compte des enseignements spécifiques de SI dans le futur baccalauréat :

- 1 - Considérer les enseignements de SI comme des enseignements de spécialité
- 2 - Maintenir une évaluation terminale pour les enseignements spécifiques de SI. Mais cela pose un problème d'égalité de traitement et rompt avec la philosophie générale de la réforme.

3 - Evaluer les épreuves spécifiques de SI en contrôle continu en première et terminale. Les notes seraient harmonisées par une commission académique, ce qui constitue une garantie pour les partenaires étrangers.

Une grande importance sera donnée aux DNL - tous les enseignements peuvent être enseignés en langue étrangère dans la limite de 50% du temps total de la matière.

La volonté est de permettre d'avoir de plus en plus d'enseignements dispensés en langue étrangère, selon la volonté des enseignants et le projet d'établissement.

Les coefficients de ces enseignements sont à revoir pour les SI (augmentation de 50% par rapport à la discipline hors SI).

Intervention de Mme Susini-Collomb

L'objectif est bien de rendre plus attractifs nos diplômes en les rendant plus ouverts sur l'enseignement en langue étrangère.

Le cursus des SI est particulièrement littéraire. Des DNL dans le domaine des sciences pour le rendre moins littéraire pourraient être proposées localement en fonction des moyens disponibles.

Intervention M. Rodolphe Delmet

Les épreuves communes ressembleront à celles des épreuves terminales, mais les sujets seront, bien entendu, différents. Une banque de données nationales sera proposée à tous les établissements. Le sujet sera choisi avec les équipes, dans les établissements, en fonction des progressions.

Intervention de M. Monthéard

Les épreuves communes sont choisies et corrigées au plus proche de l'établissement. Elles donnent plus de responsabilités aux chefs d'établissement.

L'évaluateur n'est pas l'enseignant. Il faut donc explorer les pistes de la dématérialisation, de la visioconférence.

Intervention Mme Susini-Collomb

La mise en place d'écoles européennes est une démarche de l'Etat français. Elles proposent des projets incluant des démarches en lien avec les instances européennes. Il faut prévoir les répartitions des frais. Il existe des projets d'ouverture en Île de France et à Lille.

Intervention de M. Monthéard

L'ouverture des écoles européennes est un processus lourd. Le dispositif est contraignant sur le plan réglementaire.

Questions et remarques de la salle

M. Serge Guinot, proviseur Cité Scolaire Internationale Lyon

Une mise en garde doit être faite pour éviter que les SI soient dérogatoires au droit commun.

Il faut éviter de mettre les établissements constamment en situation d'examen. Il faut veiller à faire apparaître les SI sur Parcoursup.

Il sera difficile d'offrir des DNL scientifiques étant donné l'absence de moyens dans ce domaine dans l'Éducation nationale.

Le souhait partagé est bien de simplifier le baccalauréat.

Il faudrait en profiter pour régulariser et harmoniser au niveau national les évaluations de la LV1 dans les sections internationales. Cela permettrait une meilleure lisibilité pour les partenaires.

L'utilisation de la banque d'épreuves devra être rendue la plus simple possible.

M. Xavier Jacquenet, proviseur cité scolaire de Ferney-Voltaire

Dans les lycées polyvalents, les modalités de création de Sections Internationales pourraient être étendues aux filières technologiques et professionnelles.

M. Pierre-Luc Masson, proviseur du lycée Camille Sée à Paris

Les usagers sont avant tout préoccupés par Parcoursup. On constate de nombreux abandons d'élèves de Section Internationale car ils ont peur d'être pénalisés, notamment dans la filière scientifique. Les scientifiques ne choisiront pas la SI comme enseignement de spécialité.

Proposition : créer une spécialité différente pour les scientifiques inscrits en SI, spécialité qui ne se rajouterait pas.

Il faut imaginer les stratégies des universités et des CPGE par rapport aux élèves inscrits en Sections Internationales.

Réponses des intervenants

Mme Susini-Collomb

L'uniformisation des horaires en Section Internationale et la communication sur ce que sont les SI auprès de l'enseignement supérieur sont bien des objectifs de la DGESCO. Clarifier la norme, c'est aussi un enjeu de la réforme. Mais l'uniformisation est complexe, car les SI ont une histoire au sein de chaque établissement.

L'ouverture de SI dans les filières technologiques et professionnelles est bien un objectif, mais il y a le problème des vocations, de l'organisation, de la gestion des ressources humaines et du coût. La réflexion est en cours mais sera reprise plus tard. Par ailleurs, les pays partenaires ont du mal à répondre à nos demandes en matière de ressources humaines.

Les établissements avec SI pourraient avoir un statut particulier.

En ce qui concerne la valorisation des SI pour l'orientation post-bac, nous sommes tous invités à faire la promotion de cet enseignement auprès du supérieur pour mieux faire connaître les formations proposées.

LES SI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Intervention de M. Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise

A propos du rapport entretenu avec les SI, il y a manifestement un manque de connaissance de ce type de formation.

Il est nécessaire que les établissements d'enseignement supérieur prennent mieux en considération les SI dans les prochaines années.

Il existe des projets d'ouverture d'universités européennes à l'initiative de la France. Des alliances entre universités européennes sont en cours.

Les élèves de SI seront donc probablement recherchés par ces futures universités. A l'heure actuelle, beaucoup d'élèves de SI choisissent de poursuivre leurs études à Sciences Po ou dans les filières bi-licences (droit/langue, histoire/droit).

L'objectif d'un parcours Bac-3 Bac +3 va faire du baccalauréat plus un passage qu'une fin.

Quelques objectifs sont fixés :

- Augmentation du nombre de demande dans les filières sélectives
- Faire obtenir à 60% d'une classe d'âge un titre ou diplôme du supérieur

Le post bac va considérablement changer dans les 10 prochaines années. Il y a plus de maturité dans le regard des élèves qui observent ce qui se passe dans les universités du monde entier. Les parcours classiques seront progressivement remplacés par des parcours plus personnalisés et donc choisis.

Le post bac d'excellence va se développer.

Questions et remarques de la salle

Mme Marie-Annick Compagnon, proviseure du lycée Blanche de Castille

- Quel accueil dans une filière du post-bac pour des élèves qui n'auront pas choisi les spécialités correspondantes au lycée ?
- Se dirige-t-on vers une sélection par l'université ?

M. Patrick Duros, proviseur du Lycée International de l'Est Parisien

- La banque numérique international des sujets : quel en sera le fonctionnement ?

Réponses de M. Monthéard

Il faudra, au plus près des préoccupations et des progressions des établissements, compléter la banque de données nationale, sous la responsabilité du ministre. Les équipes et chef d'établissement choisissent les sujets.

Les spécialités (12 dont 1 enseignement agricole). Des binômes de spécialité sont plus adaptés à certaines orientations ou induisent des parcours d'études, mais ils ne sont pas imposés par le supérieur. L'accompagnement des élèves pour un choix de combinaisons pertinent reste souhaitable.

L'offre des spécialités sur un territoire est de la responsabilité du recteur.

M. Delmet

Il faut se projeter dans le nouveau fonctionnement, il faut se saisir de la liberté du choix : une latitude est laissée aux établissements. Il ne faut pas recréer de la complexité et de l'exigence de norme. Il faut garder en mémoire le contrôle en cours de formation dans les filières professionnelles qui est devenu une épreuve.

M. Strieder, directeur de la section allemande du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye

Est-ce que la DGESCO travaille avec les pays partenaires sur la question de l'évolution des SI, notamment par rapport à la reconnaissance du diplôme ?

Réponse de Mme Susini-Collomb

Chaque section a suscité l'intérêt de la DGESCO. La réflexion se fait également avec les partenaires. La DGESCO est très intéressée par l'avis et la connaissance du terrain des chefs d'établissement.

M. Germinet

Le Supérieur a besoin d'étudiants avec une ouverture internationale dans le scientifique. Il est souhaité d'avoir des étudiants ayant une connaissance des enjeux géopolitiques et technologiques.

Olivier Gautier, proviseur du lycée Léon l'Africain de Casablanca

Questions de la ressource humaine : la réforme du baccalauréat n'est-elle pas l'occasion de rénover les concours d'enseignants ?

Mme Susini-Collomb

La question des partenariats et du recrutement en France se fait dans un contexte difficile pour le recrutement des enseignants. La réflexion est en cours.

La certification en langue étrangère des enseignants est souhaitée.

Soizic Charpentier, directrice du collège Sévigné

Le problème des ressources humaines :

La réforme du baccalauréat pourrait être une opportunité pour un enseignement intégré des sciences, ce qui permettrait dans le même temps de répondre au moins partiellement aux problèmes de recrutement de professeurs.

Mme Susini-Collomb

C'est effectivement un des enjeux des réflexions en cours.

LA MISSION INTERMINISTERIELLE SUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

Intervention d'Alex Taylor

M. Taylor est en charge de la mission sur les langues vivantes avec Chantal Manès, Inspectrice générale de l'Éducation nationale.

Il doivent faire 15 propositions choc pour changer l'enseignement des langues en France.

Il évoque son propre parcours et relate son expérience d'assistant de langue : ce qui l'a frappé, c'est la peur de parler anglais chez les Français. Il faut arrêter de faire culpabiliser les apprenants.

Il souhaite recueillir nos idées, nos propositions pour faire évoluer l'enseignement des langues : écrire à alexandertaylorparis@gmail.com

Questions et remarques de la salle

Stéphane Eyrard, principal du collège l'Eganaude, Sophia Antipolis

Nos établissements sont particulièrement intéressants pour permettre des échanges et regards croisés sur les professeurs de langues de différents pays.

Joël Bianco, proviseur de la cité scolaire Montaigne, Paris

De nombreuses pratiques innovantes sont mises en place : entraînement à la prise de parole, pratiques théâtrales...

Le nombre d'heures affecté aux langues en terminale est insuffisant. Il faut donc trouver des moyens pour « exposer » davantage les élèves aux langues vivantes étrangères.

Le rôle des médias dans l'apprentissage des langues est particulièrement important. Il faudrait, par exemple, arrêter les sous-titrages ou les doublages.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS INTERNATIONAUX

Intervention de John Guse, inspecteur adjoint pour l'histoire-géographie de l'OIB

Présentation de l'International Baccalaureate (voir diaporama joint).

Mission of the IB : Un monde meilleur à travers l'éducation.

Développement de l'IB en 50 ans : aujourd'hui 4700 écoles dans 150 pays.

Les langues d'apprentissage :

- 88% anglais
- 1% français
- 11% en espagnol

Structure de l'IB : Un tronc commun (La théorie de la connaissance ; La mémoire ; Le programme créativité, action, service) et six groupes de matières.

Évaluation: externe et interne (L'évaluation interne et son système de modération: modèles possibles pour les épreuves communes du bac)

Les raisons de son succès : fidélité aux éléments et principes de base ; rigueur académique et réussite universitaire ; capacité d'adaptation

Questions et remarques de la salle

M. Strieder, directeur de la section allemande du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye

L'IB se développe surtout en anglais, de plus en plus en espagnol, mais peu en français en raison de l'OIB.

La Mission Laïque Française souhaite la reconnaissance de l'IB.

Monsieur Manuel, président de l'École Jeannine Manuel, Paris

OIB et l'IB cohabitent très bien à l'École Jeannine Manuel.

L'intégration et la réussite dans le supérieur se font au même niveau pour les deux cursus.

Jusqu'en 200,5 le parcours était en contrat avec l'éducation nationale.

Elisabeth Zébulon, directrice générale de l'École Jeannine Manuel

L'IB est plus reconnu à l'étranger que l'OIB. L'OIB commence cependant à avoir la même reconnaissance.

Isabelle Négrel, proviseure du Lycée International Saint-Germain-en-Laye

Souhait d'avoir des précisions sur la modération de l'évaluation lors des contrôles continus.

Réponse :

Le professeur évalue selon les critères de l'IB. Si besoin, une modération peut intervenir.

Joël Bianco

Cela se fait déjà en OIB notamment en français.

Intervention de Mme Carine Chancelade, Département des relations européennes et internationales, DGESCO

Mention internationale

Mention de l'OIB

Modération du contrôle continu : Oui

Joël Bianco

Pour l'enseignement des langues, l'organisation en groupes-classe est-elle maintenue ?

Réponses

Les DNL peuvent être en français, anglais, espagnol et chinois (en expérimentation)

Le groupe classe n'existe pas, il est remplacé par une organisation en groupes.

Joël Bianco distribue des documents sur le baccalauréat européen (voir ci-joint).

ATELIERS

Atelier 1 : les spécificités des SI de l'école au lycée. Ce qu'il faut préserver, ce qui pourrait évoluer

*Atelier animé par Guillaume DEMEILLIERS, directeur de l'institution Saint-Joseph au Havre et Roland MAHR, principal du collège international de l'Esplanade à Strasbourg,
Rapporteur : Céline ISART, proviseure adjointe du lycée Maurice Ravel à Paris.*

1) Quelles sont les spécificités des SI ?

Pour les identifier, un brainstorming a été organisé faisant ressortir les mots suivants :

- exigence,
- engagement,
- ouverture,
- dimension littéraire,
- français et langue étrangère,
- enseignement par locuteur natif, continuité dans le parcours de l'élève,
- partages dans l'équipe pédagogique,
- biculturalisme, bilingue,
- pays partenaires/ partenariat avec des organismes étrangers,
- accueil et intégration d'élèves étrangers dans un dispositif français,
- compensation des difficultés dans la langue française par le jeu des coefficients,
- DNL en histoire-géographie (en mathématiques pour les SI chinoises)
- absence de support pédagogique,
- différents statuts des professeurs

2) quelles spécificités doivent évoluer ou être préservées ?

- ouvrir la possibilité à d'autres DNL
- mettre en œuvre un grand oral en Langue Vivante
- offrir l'opportunité d'une coloration scientifique en introduisant une 2^{ème} DNL scientifique (tronc commun ? enseignement spécifique ?) qui pourrait être une humanité scientifique et numérique (codage)
- implanter des SI dans des lycées technologiques (notamment pour les séries STI2D, STMG) dans la perspective d'une plus grande mixité scolaire et sociale
- accompagner les SI vers une structure Français Langue Etrangère
- La DNL en histoire-géographie doit cependant être conservée par rapport à la dimension culturelle et humaniste de cette discipline, d'autant que le retour des humanités est au cœur de la réforme du lycée
- le volume horaire de l'histoire-géographie (2h dans la langue de la section et 2h en français) et des lettres étrangères (4h en plus des horaires normaux de langue vivante) doit être conservé, tout comme la diversité du fonctionnement des SI, l'importance apportée au biculturalisme
- la continuité pédagogique doit être assurée permettant la mobilité internationale pour les élèves de SI voire un retour dans leur système d'origine

Atelier 2 : les modes d'évaluation et de certification - Comment valoriser le parcours en SI?

*Atelier animé par Olivier GAUTIER, proviseur du lycée Léon l'Africain, Casablanca, Maroc
Rapporteur : Sandrine Guy, principale du collège La Résidence, Casablanca, Maroc*

Les deux hypothèses retenues ont servi de fil conducteur aux échanges :

Hypothèse 1 : maintien des deux épreuves spécifiques pour l'OIB (mais on s'éloigne alors de l'objectif de réduction du nombre d'épreuves dans le nouveau Bac)

Cette hypothèse a l'avantage de proposer un affichage clair des sections internationales et permet une valorisation notamment dans le cadre de Parcoursup.

Elle permet également l'engagement des pays partenaires et le maintien de la reconnaissance de l'OIB par les Universités étrangères, reconnaissance qu'il convient de conserver.

Les échanges ont également porté sur l'impact des épreuves de SI sur le tronc commun : pourraient-elles se substituer aux épreuves de langue du tronc commun?

Une proposition est faite de substituer les épreuves du contrôle continu de langue par les épreuves terminales de SI.

Une autre proposition est formulée : le grand oral pourrait être dans la langue de section. Mais cela pose un problème au niveau de la constitution du jury.

Mais cette modalité, au fur et à mesure des échanges, n'est pas retenue car elle ne semble pas correspondre à l'esprit de l'épreuve, qui s'inscrit dans la tradition de la rhétorique française.

Enfin est évoquée la possibilité d'un mémoire dans la langue de section, mais cela doublerait le travail de recherche du grand oral.

Hypothèse 2: évaluation dans la cadre du contrôle continu en 1ère et terminale

Cette solution est conforme à l'esprit de la réforme du baccalauréat. Les sujets seraient choisis dans la banque nationale des sujets.

Cela permettrait de préserver un système égalitaire entre les lycéens, tout en laissant une certaine autonomie aux établissements dans le choix des sujets.

Les participants insistent sur la lourdeur d'une telle organisation, qui risquerait en outre de mettre en cause la collaboration historique des pays partenaires, fruit d'une lente évolution. En effet, comment prendre en compte les exigences du pays partenaire, si cette solution est retenue ?

Par ailleurs, les épreuves de SI risquent d'être « diluées » parmi les épreuves du tronc commun et l'OIB perdrait sa spécificité.

De plus, si on envisage des épreuves en contrôle continu au printemps de l'année de terminale, les équivalences de certifications attribuées par les pays partenaires risquent d'être compromises, puisque ces certifications sont soumises à un nombre d'heures annuelles.

La question de la dénomination OIB est examinée: elle manque de visibilité et elle risque de créer une confusion avec l'appellation « enseignement optionnel ».

Propositions :

- « Bac français international »
- « Bac mention internationale » (mais cela manque de lisibilité)

L'évaluation dans une autre discipline (sciences par exemple) est évoquée, mais on perdrait l'esprit des SI du point de vue culturel.

Il y a également un risque de dilution avec des possibilités de DNL.

Les pays partenaires sont par ailleurs attachés la DNL en histoire-géographie.

Est évoquée également la lourdeur d'une dématérialisation pour les épreuves communes, à trois reprises.

Le contrôle continu se passerait en 1^{ère} et terminale, sur deux ans (écrit/oral).

Les épreuves SI vaudraient pour 30% des épreuves continues.

Ce serait un peu comme pour l'EPS : une épreuve ponctuelle et une harmonisation (mais ce n'est pas comme la modération de l'IB), avec un rattrapage possible.

Le problème, c'est que l'évaluation est toujours en lien avec les pays partenaires.

Mais du point de vue de l'élève, le contrôle continu est-il préférable ?

Il faut veiller à ce que les partenaires ne s'éloignent pas des SI, tout comme les familles.

Il ne faut pas multiplier les types d'épreuves. Cette forme n'est d'ailleurs pas économique.

Autre piste proposée:

On pourrait peut-être s'affranchir d'une épreuve commune, mais il faudrait une vraie collaboration entre les professeurs de SF et SI : il s'agit de réfléchir à une évaluation harmonisée, de mettre en place un travail d'équipe.

Il ne s'agirait pas d'un examen, mais d'approche qualitative, avec une grande exigence.

Il y aurait un examen final, avec aussi une épreuve réfléchie, au sein de l'établissement.

On peut commencer par une amélioration qualitative.

- En 1^{ère} : une grille commune Section internationale élaborée par un travail d'équipe entre professeurs de section internationale et professeurs de section française

Ce serait donc un contrôle continu dans le cadre de la DNL, sans épreuve spécifique.

On souhaite augmenter la part du coefficient de l'évaluation.

- En terminale : un écrit et un oral seraient proposés aux élèves comme épreuves terminales.

On laisserait la possibilité d'ouvrir une DNL si la ressource existe.

Les certifications en langue et la biculture doivent être valorisées.


L'idée d'un référentiel comme en classe prépa est proposée : livret de l'élève d'OIB. Il serait conçu sur le modèle de l'attestation descriptive de classe préparatoire.

Atelier 3 (en plénière) : La reconnaissance des SI dans l'enseignement supérieur

Atelier animé par Isabelle NEGREL, proviseure du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye et Joël BIANCO, président de l'APDESI et proviseur de la cité scolaire Montaigne à Paris.

Rapporteur : Stéphane EYRARD, principal du collège l'Eganaude à Sophia Antipolis (06)

- Il n'y a pas de valorisation particulière dans les dossiers des élèves.
- La CPU doit être rencontrée pour faire évoluer les logiciels.
- Il est important de faire ressortir la capacité d'une charge de travail supérieure par les élèves de SI.
- L'idée d'une bonification pour des élèves qui ont suivi un dispositif particulier (notamment SI) est évoquée.
- Une autre idée : ajouter une case spéciale dans Parcoursup pour indiquer le bilinguisme.
- Il faut ajouter une case supplémentaire ou une double case LV1/LV9 pour l'évaluation. La double notation est donc à mettre en place
- La valorisation du parcours bilingue pour les élèves qui souhaitent poursuivre un cursus scientifique peut se faire par un enseignement d'une DNL en sciences.
- Il est nécessaire sur Parcoursup de mettre une case DNL pour chaque discipline ou d'identifier les DNL suivies par l'élève.



J. Bianco
Président
02/09/18